

Renforcement du réseau d'eau potable rue du Docteur Mouras

M. LE MAIRE, Rapporteur : Les travaux de réhabilitation engagés au Parc des Expositions ont conduit les Services de Sécurité à réexaminer les conditions de défense contre l'incendie du secteur.

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours a étudié le dossier de Permis de Construire établi par le Cabinet LAPRAND MORIN et ASSOCIES. Après examen du dossier, le Service Départemental d'Incendie et de Secours demande l'installation de poteaux d'incendie à l'extérieur et à l'intérieur du site et exige de pouvoir utiliser six (6) appareils en fonctionnement simultané pour assurer une protection efficace des lieux contre l'incendie. Le fonctionnement simultané de 6 poteaux d'incendie normalisés nécessite d'avoir un débit d'eau minimum de 360 m³ par heure.

Les nouvelles contraintes nécessaires pour répondre à la protection du site, conformément aux exigences du SDIS, imposent de procéder au renforcement du réseau d'eau, dans la partie de la rue du Docteur Mouras comprise entre le carrefour avec la rue de Dole et l'entrée de la Foire Exposition, en remplaçant la conduite actuelle de 60 mm de diamètre par une canalisation de 250 mm de diamètre sur une distance d'environ 700 mètres. La seconde partie de la rue du Docteur Mouras, entre l'entrée de la Foire et le fond de la rue, fera l'objet d'un programme ultérieur de renforcement en diamètre 200 mm.

Afin d'être partiellement opérationnel début mai pour la période de la prochaine Foire Exposition, il convient de prendre les dispositions dès maintenant pour pouvoir engager les travaux dans les meilleurs délais au cours des mois de février, mars et avril.

La première partie des travaux est estimée à 1 300 000 F HT pour le renouvellement de la canalisation et la réhabilitation de tous les branchements.

Le financement des travaux est prévu sur les crédits inscrits à l'article 892.2315.00512.30700 du projet de Budget Primitif 1998 du Service des Eaux qu'il convient d'ouvrir par anticipation.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver par anticipation ce projet qui figurera au programme de travaux du Service des Eaux de l'année 1998 ;

- autoriser M. le Maire à signer le marché à intervenir après appel d'offres ainsi que les ordres de service ou avenants permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget du Service des Eaux.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Voirie - Réseaux, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce projet.

Récépissé préfectoral du 26 janvier 1998.